

Versailles, le 28 mars 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Interdiction de rassemblements de personnes et de véhicules à moteur à des fins de démonstration de tuning sur la voie publique ou voie ouverte à la circulation sur l'ensemble des communes de l'arrondissement de Mantes-la-Jolie du vendredi 29 mars 2024 – 18h au lundi 22 avril 2024 - 6h

Depuis plusieurs semaines, tous les vendredis et samedis soir, se tient sur la commune de Buchelay, une manifestation visant à réaliser des démonstrations de tuning.

Deux accidents corporels ont eu lieu dans la nuit du 15 au 16 mars et dans la nuit du 22 au 23 mars 2024 impliquant des véhicules dont les conducteurs participaient à ces manifestations.

Les réseaux sociaux relaient l'appel à l'organisation d'un nouveau rassemblement automobile sur la commune de Mantes-la-Ville pour le dimanche 31 mars 2024.

Ces manifestations générant des troubles importants à l'ordre public et présentant un danger pour la sécurité des passants et des participants eux-mêmes, le préfet des Yvelines a décidé, par arrêté préfectoral, d'interdire tout rassemblement de personnes et de véhicules à moteur à des fins de démonstration de tuning sur l'ensemble des communes de l'arrondissement de Mantes-la-Jolie du vendredi 29 mars 2024 à compter de 18h jusqu'au lundi 22 avril 2024 à 6h.

Tout contrevenant à cette interdiction est passible de sanctions pénales prévues aux articles 431-9 et R610-5 du code pénal.

Contact presse : pref-communication@yvelines.gouv.fr